

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 103 (1958)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'arme à feu du soldat suisse au XIXe et au XXe siècle  
**Autor:** Gilgen, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342856>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

grands traits — peuvent être rattachées plus ou moins étroitement à celles que nous présentons ici. Avant de poursuivre, exprimons-nous de souligner que chaque armée a embrassé la solution la plus conforme à sa doctrine militaire, à ses buts de guerre possibles, et aux terrains d'engagement qui devraient être les siens. Une compagnie lourde scandinave sera organisée selon les principes de base différents de ceux d'une compagnie d'accompagnement espagnole, conformément au bon vieux principe de Foch : « Il faut étudier la guerre pour son temps, son pays, son armée. » Telles solutions étrangères, séduisantes au premier abord — ou peu coûteuses aussi — ne trouveront pas obligatoirement droit de cité chez nous, sans avoir été au préalable adaptées aux conditions particulières — militaire, géographique, économiques aussi — de notre défense nationale.

(A suivre)

Cap. M.-H. MONTFORT

*Notre dévoué collaborateur, le premier-lieutenant M.-H. Montfort, venant d'être nommé capitaine, nous sommes heureux de le féliciter de cette promotion. (Réd.)*

## **L'arme à feu du soldat suisse au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle**

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève a présenté, du 31 octobre au 8 décembre 1957, une exposition d'armes à feu comprenant les types en usage dès le XV<sup>e</sup> siècle, et tous les modèles utilisés en Suisse au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.

Les modèles présentés permettent de suivre l'évolution de l'arme à feu et de constater les immenses progrès réalisés dans ce domaine. Bien sûr, ils ne l'ont pas été sans peine et sans laborieuses et souvent coûteuses recherches. La lecture de la brochure éditée à l'occasion de l'exposition par le Musée et extraite de la revue *Armes anciennes* permet de remarquer

que rien n'a changé de nos jours dans ce domaine et que l'histoire se répète aussi dans les questions d'armement. L'introduction d'armes nouvelles ou la modification de celles déjà utilisées soulèveront toujours de violentes polémiques et d'ardus problèmes financiers. Dans le cas de l'arme individuelle, il a fallu aussi compter avec ceux dont le tir est la passion et qui exigent d'une arme le maximum de précision dans n'importe quelles conditions d'emploi.

Que de chemin parcouru depuis le primitif « trait à poudre » jusqu'au fusil automatique SIG 1957.

La préoccupation essentielle de nos gouvernements a toujours été de donner aux soldats la meilleure arme possible. La Suisse n'est jamais restée en arrière dans le domaine de l'arme à feu individuelle. A Morat, en 1476, 2000 hommes sur 30 000 sont pourvus d'armes à feu portatives. Les Français et les Anglais ont, dans ce domaine, un retard d'au moins cinquante ans. En 1652, Bâle innove en commandant pour ses troupes des fusils à silex. Il faudra attendre cinquante ans pour que Louis XIV introduise cette arme dans toutes ses armées. L'exemple français sera suivi par les autres nations européennes.

Si parfois, comme de nos jours, on a pu reprocher aux responsables de la mise au point de nouvelles armes une certaine lenteur dans leurs travaux, on ne peut manquer de remarquer que les modèles adoptés ont toujours pu être utilisés pendant de longues années sans modifications notables, d'où en définitive une économie appréciable.

Les changements les plus importants et les plus apparents résident dans les modifications du système de mise à feu de la poudre. Ce sont ces modifications qui marquent les étapes de l'évolution de l'arme à feu individuelle.

C'est aux environs de 1325 que la poudre noire est utilisée en Europe pour lancer des projectiles. Les premières armes à feu sont des armes lourdes, mortiers et canons.

La première arme portative est *le trait à poudre*, simple tuyau de fer fermé à une extrémité et percé près de celle-ci

d'un trou à sa partie supérieure. Pour faciliter la prise, le tube est prolongé par une poignée en fer ou en bois. Pour tirer, il faut introduire dans le fond du tube un peu de poudre, la tasser avec une baguette ; celle-ci sert aussi à enfoncer la balle et la bourre (étoupe, feutre, etc.) qui maintiendra la charge au fond du canon.

La mise à feu est réalisée par le contact avec la poudre d'une mèche allumée que le tireur introduit dans un trou appelé lumière. Ce geste explique la nécessité d'un appui pour l'usage de cette arme. En effet, elle ne peut être maintenue d'une seule main.

Les lourdes arquebuses sont avant tout des armes de rempart, destinées aux opérations de siège. L'amélioration de la mise à feu permettra d'en faire une arme portative utilisée en campagne. Ce sera la mise à feu par serpent. La lumière placée sur le côté droit du canon permet la communication entre une petite cuvette, le bassinet, dans lequel est versée la fine poudre d'amorce, et la charge placée au fond du canon. La mèche est serrée dans une pince, le serpent, pivotant autour d'un axe sous l'action d'une longue détente, et vient en contact avec la poudre du bassinet.

On verra apparaître quelque cinquante ans plus tard l'arquebuse à rouet. Dans ce modèle, la mise à feu est produite par quelques étincelles arrachées à un morceau de pyrite sous l'action d'une roue dentée, cannelée dans son pourtour et tournant très rapidement.

Le mousquet est une arme lourde, équipée d'une platine à mèche, et dont la généralisation dans les armées espagnoles et françaises commença peu avant 1570.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les armuriers construisirent la platine à chenapan qui, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, sera perfectionnée et simplifiée sous le nom de platine française. L'arme pourvue de cette platine est le fusil à silex que les Bâlois possédaient déjà au milieu du siècle précédent.

Le fusil à silex, sévèrement proscrit dans les armées françaises jusqu'alors, est introduit par le roi Louis XIV dans

toutes ses troupes. Le fusil à silex sera utilisé par les armées européennes sans grandes modifications jusqu'aux environs de 1840.

Les cantons suisses ne s'inquiètent guère d'ailleurs d'unifier leur armement et les tragiques événements de 1798 à 1815 montrent l'urgence de revoir la question de l'uniformité dans ce domaine. Le règlement général pour la Confédération suisse du 20 août 1817 prévoit que « les hommes de toutes armes doivent entrer dans l'armée fédérale armés, exercés et équipés d'une manière parfaitement uniforme ». La réalisation de cette uniformité sera contrôlée par une commission présidée par le chef du Directoire fédéral. L'arme adoptée est le fusil à silex, d'ordonnance française.

L'armée anglaise, puis la française adoptent le système de la mise à feu par percussion, invention de l'Écossais Alexander John Forsyth. En Suisse, on se rend compte que le règlement de 1817 est dépassé.

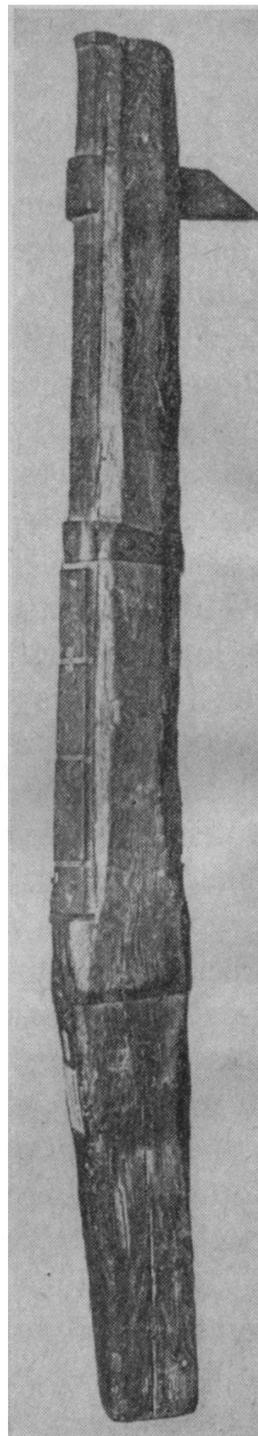
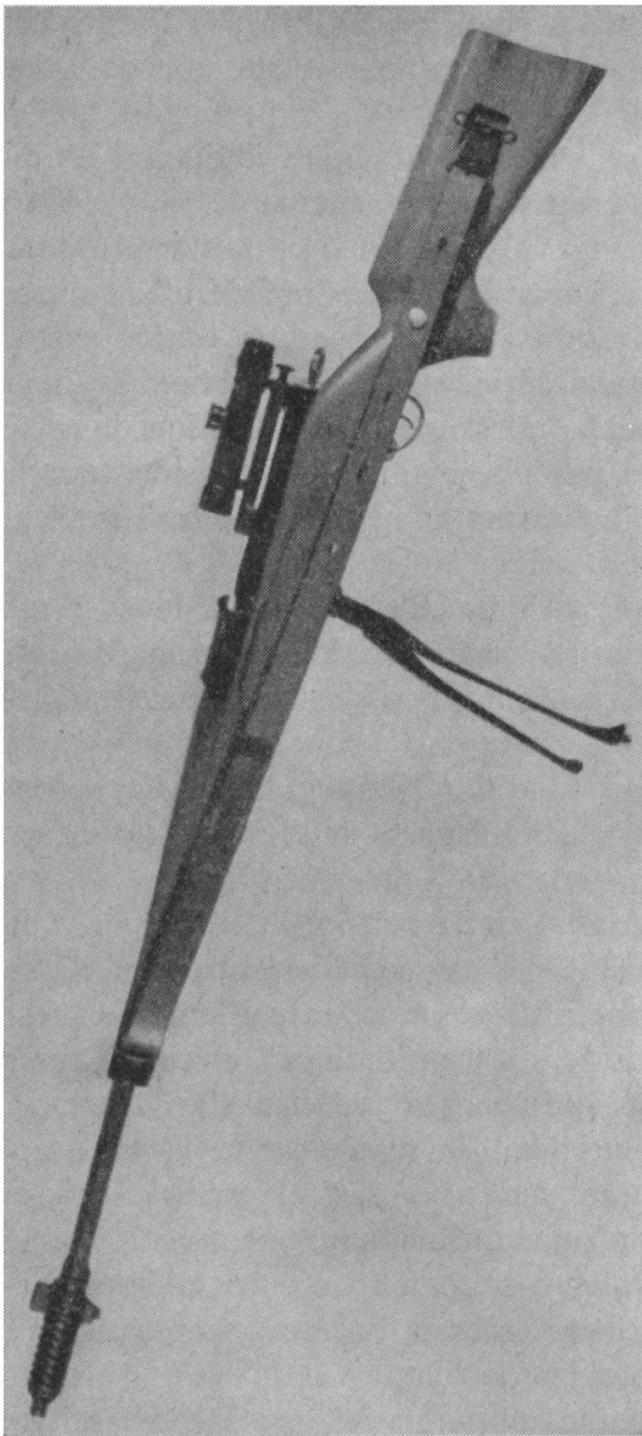
Non seulement, il faut modifier l'armement, mais encore réaliser l'uniformité dans tous les aspects de l'activité militaire. En 1842, le fusil à percussion est adopté en Suisse.

Si le fusil à percussion a la portée pratique de 200 pas et la précision médiocre du fusil à silex, il possède en revanche une mise à feu grandement simplifiée. La poudre d'amorce n'est plus nécessaire, ainsi que le silex qu'il fallait changer après 30 coups. La charge est allumée par les étincelles tombant d'une capsule qui coiffe la cheminée vissée sur le canon.

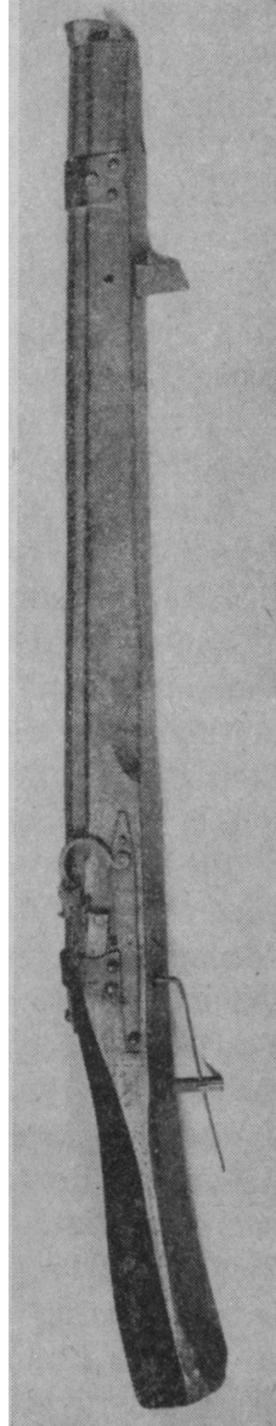
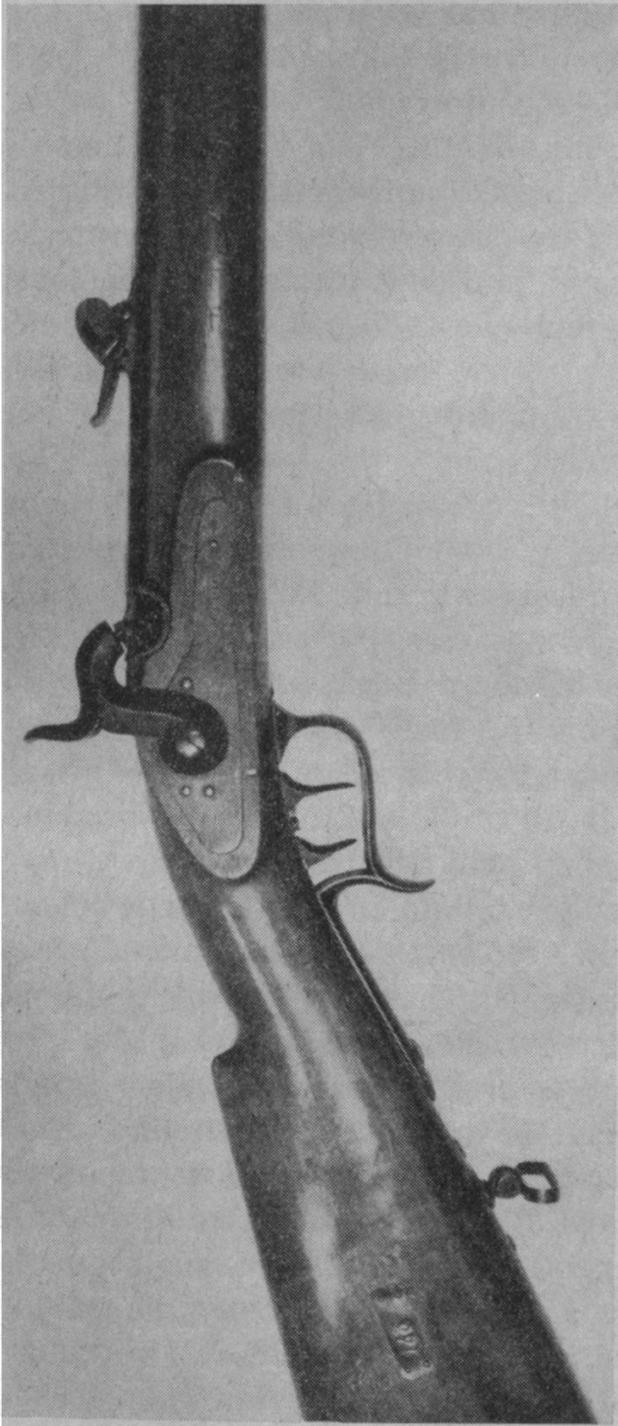
C'est le premier d'une série de perfectionnements qui amélioreront l'arme à feu presque inchangée depuis 250 ans.

Remarquons que certains cantons ont mis peu d'empressement à introduire dans leurs troupes l'arme à percussion et qu'il fallut intervenir pour les décider.

Des carabines américaines apparaissent au Tir fédéral de Bâle en 1844. Ce sont des armes de petit calibre, à canon rayé. Elles seront le point de départ de nombreux essais. Ces derniers aboutiront à l'introduction dans les compagnies de carabiniers de *la carabine fédérale de campagne 1851*, avec un canon rayé



Mousqueton à lunette 1931 /55, pour tireurs d'élite.  
Grosse arquebuse à croc, mise à feu manuelle, milieu du XV<sup>e</sup> siècle.  
Musée d'Art et d'Histoire, Genève, K 79.



Carabine fédérale, 1851.  
Arquebuse à croc, mise à feu mécanique, fin du XV<sup>e</sup> siècle.  
Musée d'Art et d'Histoire, Genève, K 332.

d'un calibre de 10,5 mm et une balle non plus sphérique, mais ogivale. La Suisse est la première en Europe à adopter le petit calibre pour une partie de son armée.

Une nouvelle étape sera marquée par l'introduction du *fusil de chasseur*. Cette décision des autorités fédérales d'introduire dans une compagnie de chaque bataillon une arme du calibre de 10,5 mm contre 18 mm dans les autres va soulever de vives polémiques. On reproche à l'arme son calibre différent. Elle est, dit-on, trop courte pour permettre le tir sur deux rangs et exigera des hommes qu'ils fassent du tir une de leurs récréations civiles.

L'effet de la balle roulante utilisée dans les armes à canon lisse est déjà très diminué à 300 mètres, alors que celle du fusil de chasseur a encore une assez grande force de pénétration à 1500 mètres. Après de longs essais, deux chercheurs, les Vaudois Joseph Prélaz et Edouard Burnand, présentent une méthode de transformation du fusil lisse. Le message du Conseil fédéral du 14 janvier 1859 dit entre autres : « On sait que la plupart des Etats de l'Europe ont adopté, en principe, le fusil rayé, non seulement pour les troupes légères, mais encore pour l'infanterie de ligne, et ont en grande partie achevé l'exécution de cette mesure. La portée de ces armes dépasse tellement celle des fusils à canon lisse et l'opinion publique s'est prononcée avec tellement d'énergie en faveur des premières, que l'on ne peut, sans s'exposer aux plus grands dangers, ajourner davantage le moment de doter une armée de milices de cette amélioration, encore moins la repousser complètement. » Le message dit ensuite que toute l'infanterie doit jouir du perfectionnement du fusil rayé, mais que la transformation des armes à canon lisse ne constitue qu'une étape. Les Chambres fédérales décident en 1859 d'introduire des fusils rayés dans toute l'infanterie.

Les dimensions des armes ne varient guère. Le système de mise à feu demeure le même et le chargement se fait toujours par le canon, d'où la présence sur toutes les armes d'une baguette à cet effet. C'est en 1867 qu'apparaîtra chez nous le

chargement par la culasse. Les armées étrangères ont fait subir à ce système l'épreuve du champ de bataille. La Suisse ne peut pas rester en dehors du mouvement. Elle doit étudier l'introduction d'une arme avec chargement par la culasse et le système de la cartouche unique rendant inutile l'emploi d'une capsule séparée. La préférence devra être donnée à un fusil à répétition, car l'arme à chargement par la culasse est encore d'une manipulation trop lente et trop compliquée. Le Conseil fédéral pense que toute l'infanterie, dotée depuis 1863 d'un fusil au calibre de 10,5 mm, doit être armée le mieux possible. La mise au point des nouveaux modèles sera extrêmement lente et plusieurs de ceux qui sont présentés actuellement à Genève sont des prototypes. Ces lenteurs ont inspiré à la *Revue militaire suisse* les lignes suivantes : « Qu'on se hâte d'en finir avec les essais et les perfectionnements. Qu'on se hâte d'avoir des armes et non plus des projets... Sera-t-il dit que grâce aux lenteurs de notre Commission technique, la Suisse sera la dernière en Europe munie de son armement... »

*Le fusil Vetterli*, adopté en 1869, apparaît bien proche des armes actuelles. Sa culasse en particulier a une silhouette nouvelle. Son aspect rappelle celle du fusil Lebel. On peut utiliser maintenant une cartouche réunissant capsule et balle. Le chargement par le canon et la baguette, utilisé encore dans les fusils précédents, a maintenant complètement disparu. La vitesse initiale est cependant encore assez faible et la trajectoire de l'arme très courbe. Il est donc indispensable d'améliorer encore les qualités balistiques. Comment y parvenir ? Par une diminution du calibre et une nouvelle conception de la cartouche. La mise au point d'une poudre sans fumée permettra de donner au projectile une vitesse initiale plus grande, une trajectoire plus rasante et une plus grande force de pénétration. De nombreuses variantes du fusil Vetterli primitif, première arme à répétition utilisée en Suisse, permettent de voir qu'on s'est constamment préoccupé d'améliorer les qualités de cette arme.

En 1889, une arme entièrement nouvelle est adoptée. C'est

*le fusil du colonel Rodolphe Schmid*. Il présente trois nouveautés remarquables : le mouvement rectiligne de la culasse avec la détente à cran d'arrêt qui supprime la double détente, le calibre de 7,5 mm et le magasin sous la boîte à culasse. La silhouette générale de la culasse à mouvement rectiligne est demeurée inchangée jusqu'à nos jours. Grâce à la diminution du calibre, la vitesse initiale est maintenant de 600 m à la seconde.

Il convient de remarquer que l'introduction du modèle 1889 sera suivie de modifications de détail, concrétisées dans le fusil modèle 1889/96 et le fusil court modèle 1889/1900.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'armée allemande utilise une cartouche à balle pointue, à vitesse initiale beaucoup plus grande, à trajectoire plus rasante et vitesse de pénétration plus forte. La France améliore aussi son armement. La Suisse se trouve alors en retard sur ses voisins.

Le succès des essais d'une nouvelle cartouche oblige à modifier le fusil 1889, dont la chambre à cartouche est trop large pour le nouveau projectile. Mais la dépense entraînée par cette modification soulève de vives critiques. La *Revue militaire suisse* écrit en mai 1909 : « On s'est complu dans le mystère et le résultat a été que le premier renseignement dont le public a eu connaissance a été celui du crédit. Quand on sait combien notre peuple envisage avec inquiétude et avec un légitime sérieux les répercussions budgétaires de toute réforme, on pouvait se douter de l'effet que produirait cette annonce mal précédée des explications justificatives. La conséquence est qu'il faut maintenant remonter le courant d'une partie de l'opinion publique qui, mieux instruite, eût été d'emblée aussi mieux disposée. »

En 1911, le nouveau fusil, ainsi que la cartouche, sont adoptés. Ce n'est plus seulement une arme de guerre, mais une arme de stand. Elle est complétée par le mousqueton modèle 1911. La différence essentielle entre le fusil 1911 et le modèle 1889 réside dans le nouveau canon rendu nécessaire par la modification de la chambre à cartouche.

L'apparition de la mitrailleuse au début de la guerre de 1914-1918 va modifier les règles tactiques. Sa gerbe précise à une distance assez importante oblige les formations de l'infanterie à l'attaque à se diluer. Cela a pour effet de leur faire perdre la puissance de feu obtenue jusqu'ici par la concentration du feu des armes individuelles des subdivisions opérant en formations serrées. Le fusil doit donc être remplacé ou complété par une arme légère, capable de réaliser un grand débit de projectiles.

*Le fusil-mitrailleur* adopté en 1925 par la Commission de défense nationale sera la première arme individuelle répondant à ces conditions. C'est le premier pas vers les armes individuelles automatiques dont on parlait déjà au début du siècle. L'adoption d'un trépied viendra augmenter les possibilités d'emploi du fusil-mitrailleur, arme à la fois puissante et mobile, restée jusqu'à nos jours l'arme de base de la section de fusiliers et des formations analogues.

L'évolution de la tactique et l'emploi toujours croissant de l'aviation obligent les formations à se disperser plus encore. Il faut donc que les petits groupements disposent aussi d'armes automatiques légères, leur assurant une puissance de feu suffisante. Pour satisfaire ce besoin, on créera successivement *le pistolet-mitrailleur*, au mécanisme semblable à celui du fusil-mitrailleur, puis *la mitrailleuse* que chacun connaît. Les exigences de la guerre atomique rendent nécessaire une autonomie plus grande encore du combattant. L'aboutissement des recherches en vue d'une puissance et d'une concentration de feu toujours plus grandes malgré les grands intervalles, est *le fusil automatique SIG 1957*. Cette arme individuelle est prévue pour les formations d'élite de l'infanterie et des troupes légères.

Bien entendu, *le mousqueton 1931* ne saurait manquer à une exposition d'armes individuelles. Le fusil long était une arme peu pratique pour une troupe appelée à combattre en terrain difficile. Plus léger, plus maniable, pouvant être porté en bandoulière, le mousqueton répond mieux aux exigences d'un armement moderne. L'arme est aussi plus précise que le fusil,

malgré une longueur un peu inférieure. Ce sera l'arme de toutes les troupes d'élite jusqu'à l'introduction du fusil automatique.

Pour les tireurs d'élite, on a d'abord fixé au mousqueton 1931 une lunette faisant corps avec la boîte à culasse. En 1955 a été introduite une arme construite pour le tir de haute précision, *le mousqueton à lunette modèle 1931/55*. Sa monture est plus massive avec la poignée en crosse de pistolet bien développée. Elle est moins longue que celle du mousqueton et laisse dégagé le canon renforcé d'un frein de bouche. L'arme est munie d'un bipied mobile.

Mais l'arme individuelle n'est pas limitée aux seuls fusils et mousquetons, et autres. Certaines troupes, la cavalerie en particulier, doivent disposer d'armes de dimensions plus réduites. C'est pourquoi elles seront armées de fusils courts, ou de revolvers et de pistolets. Dans ce domaine aussi, on s'est sans cesse attaché à rendre l'arme plus maniable, tout en augmentant ses qualités balistiques et, partant, son efficacité. Le pistolet « *parabellum* », utilisé en Suisse dès 1900, est une magnifique arme de stand, un peu délicate comme arme de combat. Le nouveau *pistolet 1949* possède un système moins sensible, avec chien extérieur. Son calibre de 9 mm lui assure aussi une efficacité plus grande.

Dans tous les domaines de l'armement, l'effort ne cesse jamais. Il faut toujours trouver mieux. Cela ne va pas sans efforts, sans lenteurs, sans critiques. Mais ce n'est pas inutile et l'on peut affirmer que, depuis un siècle, le soldat suisse a toujours eu en main la meilleure arme possible.

Plt. E. GILGEN

#### BIBLIOGRAPHIE

CLÉMENT BOSSON : *Histoire et description de l'arme à feu en Suisse*.  
Extrait de la revue « *Armes Anciennes* ».

---